

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 9 Décembre 2004

Date de la convocation : le 1er décembre 2004

Etaient présents : MM. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mmes BLANC, TAITHE, M. COLOMER, Mme CHOPPIN, M.M. ADOUANE, DUCHAMP, Mmes DUBOZ, BERMOND et LATIL.

Absents : Mme FASSION et M. VASSAUX

Melle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

LISTE DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL

- fourniture et pose projecteur devant mairie - AMEC SPIE Sud-Est – 1 645.86 € TTC
- remplacement porte de visite à l'école maternelle - AMEC SPIE Sud-Est – 117.21 € TTC
- remplacement porte de visite rue du repos - AMEC SPIE Sud-Est – 117.21 € TTC
- fourniture disjoncteur et différentiel à la salle polyvalente - AMEC SPIE Sud-Est – 861.12 € TTC
- remplacement 3 vitres sur mats rue du Rhône - AMEC SPIE Sud-Est – 365.98 € TTC
- remplacement boule transparente rue du levant - AMEC SPIE Sud-Est – 316.94 € TTC
- avenant au contrat remise du courrier 2005 - LA POSTE – 1248.04 € TTC
- matériel pour la salle de danse salle polyvalente - Ets ALBERT et COCHET – 931.68 € TTC
- réfection du chauffage au boulodrome - S.F.R. – 9 552.45 € TTC
- deux défenses de fenêtres au boulodrome - Serrurerie Industrielle STEFAN Sarl – 440.00 € H.T.
- mise à disposition d'une assistance juridique - Centre de gestion – 1 445.00 € TTC
- abattage arbres rue de l'Ozon - ETA André PRESTAL – 358.80 € TTC

PROJET SOCIAL POUR ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, rassemblant élus, protection maternelle et infantile, direction de la crèche et de l'école maternelle, responsable du restaurant scolaire, membres de l'association « Les P'tits Bleus », parents. Le projet social a été élaboré qui rappelle le contexte démographique, présente l'accueil qui sera organisé à la rentrée 2005, ainsi que le pôle enfance, qui prévoit 22 places à la structure multi-accueil, l'agrandissement des écoles notamment. La qualité de l'accueil des enfants et des familles en sera incontestablement améliorée. Mme JURDYC donne lecture du projet qui est approuvé à l'unanimité par le conseil.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA MAISON DE LA FORGE

Le Maire rappelle le souci de dynamiser le centre de la Commune au plan économique et la réhabilitation de la Maison de la Forge pour une transformation en local commercial accueillant une activité de bar-café et restauration type snack. Il rappelle le programme et les travaux visés par de précédentes délibérations. Après publications d'avis, des candidatures très variées ont été reçues par la commission des Adjointes. Plusieurs réunions ont permis de donner un avis sur la solidité des dossiers, le sérieux des candidats, la conformité des projets aux objectifs assignés et de retenir la candidature de Monsieur Eric HOSOTTE. Le Maire énonce la convention entre la commune et le futur exploitant. Le Conseil approuve à l'unanimité la convention et le choix du candidat aux vues des références et de son projet.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 15 décembre 2004, conformément à la loi du 4 août 1884.